

LA SEMAINE VÉTÉRINAIRE

Fondateur : Gaston PERCHERON

PARAISANT LE SAMEDI

SOMMAIRE

1. CAUSERIE, par E. Pion.
2. REVUE DE QUINZAINE.
3. DANS LES JOURNAUX.
4. DANS LA JURISPRUDENCE : Des dommages-intérêts dus au vendeur déplacé à tort.
5. DANS L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE : Un Institut mondial de Laiterie.
6. DANS LA VÉTÉRINAIRE MILITAIRE : Le service vétérinaire au corps de débarquement du Maroc ; Question écrite remise à la Présidence de la Chambre le 3 Juillet 1911, par M. Méquillet, député ; Liste, par ordre alphabétique des candidats à l'emploi d'aide vétérinaire stagiaire admis à subir les épreuves orales.
7. DANS LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS : Le Billet professionnel, par Ch.-L. Maurice.
8. DANS LES CONGRÈS : Compte rendu du Congrès International de Pharmacie.
9. ECHOS ET NOUVELLES
10. OFFICE.

Causerie

La déontologie à la Fédération. — Le recrutement et la vocation des médecins. — L'ancien serment d'Hippocrate. — Les ions, le radium et l'électricité. — Les travaux du Dr Haret qui perfectionne les électrolyses. — Le rhinocéros qui avale une balle de caoutchouc à Anvers.

Tant qu'il y aura des médecins et des vétérinaires, l'on parlera de la déontologie. La Fédération n'y a pas manqué, car il est toujours bon de rappeler aux hommes les vertus qui leur sont difficiles à pratiquer. Or, s'il y a un catéchisme religieux, il y a aussi un catéchisme vétérinaire, mais sans un prêtre spécial pour l'enseigner. Ce sont tous les professeurs qui, selon les circonstances, font un cours de morale à leurs élèves — du moins ils l'assurent — et leur inoculent les bons microbes de la courtoisie et de la déférence, les bacilles de la confraternité et les préservent, par un vaccin approprié, du redoutable typhus de la concurrence. M. Faure, de Lyon, s'est expliqué là-dessus, et a rassuré les auditeurs, et M. Labat, de Toulouse, ne voulant pas rester en retard, nous a appris que l'École de Toulouse développait, plus que toute autre, l'esprit de déontologie chez ses élèves. M. Vallée, pour sa part, en fait autant à Alfort, avec ses collègues, si bien qu'un cours de cette espèce, s'il était créé, serait une superfétation.

Je ne sais si cette éducation, même donnée avec vigueur, empêchera les nécessités de la lutte sévère, et mettra du miel dans le vinaigre des antipathies. Les vétérinaires et même leurs éducateurs ne sont pas des dieux, tant s'en faut, et je crains bien qu'une sorte de loi, avec des sanctions, avec des principes rendus *obligatoires*, n'arrête pas les mécréants dans leurs possibles vilenies. Le Code pénal n'inquiète pas toujours les criminels. Mon collègue Guittard, autrefois, avait présenté au grand Conseil des statuts réglant la question déontologique, question qui restera à l'ordre du jour, depuis Hippocrate, quoi qu'on dire et quoi qu'on fasse. Mais se résoudra-t-on, tôt ou tard, à créer un grand Conseil de discipline, pris, à l'élection, dans toutes les hiérarchies vétérinaires, et disposé à *fonctionner* — je souligne le mot, — quand besoin serait ? Je n'y crois guère, pour ma part. Ce haut tribunal serait fort ennuyé s'il avait à juger certains abus, commis par certains personnages de la profession ; il

ne garderait probablement son ardeur que pour punir les frasques des petits praticiens, selon l'éternel proverbe de La Fontaine.

Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

A ce propos nous rappellerons le serment d'Hippocrate que l'on a supprimé, eh oui, parce que l'on en a constaté l'inanité, et cette inanité semble avoir des raisons dans ce fait que les vocations vraies deviennent de plus en plus rares. Est-ce qu'un quart seulement de nos élèves pourraient se targuer d'avoir la foi en Bourgelat et en ses successeurs, et de posséder l'amour des animaux au point de rêver leur soulagement, grâce à une sympathie innée, grâce aux attraits d'une zoophilie captivante.

La vocation ! Il serait utile, dès le premier mois d'entrée à l'École, que les professeurs eussent l'idée de tâter à ce sujet, le caractère et les dispositions morales des étudiants. Or, cela est bien difficile, puisqu'il ne faut décourager aucune bonne volonté. Chez les médecins qui pullulent sans motifs, pour avoir le plaisir et l'orgueil de posséder un titre, il en est de même. Ils ne jurent plus par Esculape, par Hygie et par Panacée ; ils n'attestent plus les dieux, de la validité de leur serment ; ils ne font pas cet engagement écrit dont tous nos contemporains se gausseraient à qui mieux mieux, et qui nous reporte aux époques ancestrales où chaque médecin adulte et riche des fruits d'une longue expérience, constituait une école à lui tout seul.

Donc, sans soutenir de thèse, le nouvel initié faisait le serment (Hippocrate, traduction de Daremberg) :

« De considérer à l'égal de mes parents, celui qui m'a enseigné l'art de la médecine, de pourvoir à sa subsistance, de partager mes biens avec lui s'il est dans le besoin, de considérer ses enfants comme mes propres frères, de leur apprendre cet art sans salaire et sans engagement s'ils veulent l'étudier ; de faire participer aux préceptes généraux, aux leçons orales et à tout le reste de l'enseignement mes enfants, ceux de mon maître, et les étudiants qui se sont enrôlés, et qui auront juré sur la loi médicale, mais à aucun autre. »

Personne, que je sache, ne voudrait s'engager ainsi maintenant, sous peine de passer pour un fou. Or, en ces temps héroïques, mais peu rapides, le maître ne fabri-

quait pas, comme aujourd'hui, un médecin en cinq ans, un vétérinaire en quatre. C'est dès la jeunesse même que l'apprentissage commençait : le néophyte était un aide qui, durant de longues années, s'astreignait à toutes les besognes de la pratique. Ce n'était pas sa mémoire ni l'étude des livres qui lui conféraient le droit au titre de médecin ; c'était l'expérience seule, devant le malade soigné par le maître expert.

Mais tout cela, me direz-vous, c'est de l'histoire ancienne ! Le progrès en toutes choses a marché depuis avec des bottes de sept lieues. C'est vrai ; n'empêche qu'en cette histoire-là il y avait de bons chapitres, peut-être dignes de regret.

* * *

Les ions, le radium et autres substances mystérieuses, grâce à la puissance de leurs émanations, vont peu à peu, entrer élégamment dans notre thérapeutique. On sait que les boues radioactives ont obtenu chez nous le droit de bourgeoisie, grâce aux efforts du professeur Petit. Ces méthodes nouvelles ne sont pas encore assez répandues, pour qu'elles puissent être essayées par les empiriques. C'est pourquoi elles ont du bon pour notre métier qui semble, à ce point de vue, se raffiner de jour en jour. Plus nous nous éloignerons des routines, et plus nous écartèrons le rebouteur.

Aussi bien le Dr Haret, par ses expériences sur le lapin et sur la génisse, expériences dont nous saurons profiter, a réussi à faire passer l'ion radium à travers la peau intacte jusqu'à la profondeur de 9 centimètres. Ce qu'il y aurait de fabuleux en cette façon d'agir, c'est l'accumulation de cette force opérante dans un endroit du corps où elle respecte tous les tissus avoisinants, sauf la tumeur qu'elle doit attaquer en ses éléments les plus intimes. En somme, c'est là une variété d'électrolyse destinée à réduire les néoplasmes. Les bêtes qui ont subi cet afflux spécial de matière radiante, n'en ont éprouvé aucun dommage pour leur santé, ce qui est fort rassurant en ce qui concerne les applications chez l'homme. M. Haret qui travaille à l'hôpital Saint-Antoine a résumé la technique de sa méthode dans les lignes suivantes :

« Application sur la région malade de l'électrode positive constituée par une compresse imbibée d'une solution de dix microgrammes de bromure de radium ; passage d'un courant de dix milliampères pendant trente secondes (trois séances par semaine). »

J'espère que la plupart de mes collègues, je parle des jeunes, comprendront ces dernières lignes parce qu'ils ont été initiés aux techniques récentes de l'électricité. Quant à nous, les vieux, pour la plupart, nous en sommes restés à l'ombre de nos pères, et à la manivelle de la machine électrique. Il est triste d'avouer ces choses-là. Je sais bien une chose c'est que je serais à quia, tourmentant vainement ma mémoire, si j'étais interrogé sur le paratonnerre classique, et sur les pôles (de négation et d'affirmation) qui ont la chance unique de se combiner : il n'en est pas ainsi, hélas ! de nos diverses et contraires opinions. En tout cas, que nul inventeur ne craigne ma concurrence pour un instrument à perfectionner grâce aux puissances et aux rapidités de l'électricité. J'admire : un point, c'est tout.

* * *

Dans le *Bulletin* édité par la Société vétérinaire d'Arvers, je trouve une bien amusante histoire qui s'est dérou-

lée au célèbre jardin zoologique. Si un de nos confrères, M. Colet, a eu l'avantage de soigner un rhinocéros, c'est déjà un fait remarquable. Mais les circonstances, qui ont failli causer un procès sont dignes d'être fixées dans nos Annales.

Donc, un certain jour, un gamin en jouant, lance sa balle en caoutchouc dans la cage du rhinocéros. Celui-ci prend la balle au bond et l'engloutit. C'est la fraise dans la gueule d'un âne. Que va-t-il advenir ? la Direction est aux abois. C'est 35.000 francs qui, par la présence de ce corps étranger, peuvent être irrémédiablement perdus. Les hommes de lois interviennent. Le père du petit imprudent est touché par le papier timbré. Il consulte, lui aussi. C'est drôle ! on se croirait en Normandie ; ce pays des plaideurs par excellence. Toute la ville est en émoi. Rendra-t-il ? Rendra-t-il pas ? et par où ? Est-ce que ça vomit, un rhinocéros, et comme cela doit être drôle à voir les nausées du susdit. Ces gardiens de ménagerie auront-ils de la chance ! ils jouiront d'un spectacle rarissime, eux au moins.

A détacher ces lignes où la chronique locale s'est complue :

« Cette histoire du rhinocéros avalant la balle de caoutchouc que lui lance un gamin étourdi, l'intervention de deux avocats, celui du jardin Zoologique signifiant au père toutes les réserves de son client au point de vue des dommages si le mammifère mourait des suites de cette ingestion, l'avocat du père sommant, par lettre recommandée, l'administration du jardin d'avoir sous toutes réserves à purger le rhinocéros pour atténuer dans la mesure du possible le dommage, est vraiment divertissante. »

Un purgatif — mais lequel, et comment le faire avaler, car ce pachyderme ne doit pas être d'un maniement facile — a terminé, fort heureusement le procès qui menaçait de s'engager et qui d'un vaudeville, aurait tourné au tragique, si la balle, s'était entêtée à séjourner dans l'iléon, où s'était butée contre quelque étroite valvule. Nous aurions eu, en pathologie exotique, les coliques du rhinocéros ?

Je sais que les lions se purgent aisément avec de la manne en larmes, je demanderai à M. Colet avec quel aloès, ou avec quel jalap, ou avec quelle variété de la série des sodiques (ne pas mettre un *a* au lieu d'un *o* surtout) il est arrivé à la restitution par la voie contraire, comme on dit là-bas, de cette balle en caoutchouc qui mérite de figurer en une vitrine de Musée.

Sur ce, s'il fait chaud chez vous, comme ici, et si votre évaporation est trop violente, combattez votre sang épais, par le régime du plot, et lisez la *Semaine Vétérinaire* entre deux lampées.

Cette bonne consultation qui peut vous sauver de la soif et de l'ennui, à la fois, je vous la donne gratis. Usez-en.

E. PRON.

REVUE DE QUINZAINE

Influence de la tuberculine sur la sécrétion lactée.

Nos grandes sociétés professionnelles parisiennes rivalisent de zèle pour faire figurer à leur ordre du jour des questions capables de suggérer la discussion. Cette manière renovera peut être les traditions trop tôt acadé-